



**AMICALE DES PINASSEYRES**

**REGLEMENT DES REGATES ET DU  
CHAMPIONNAT DE L'AMICALE DES  
PINASSEYRES**



## Règlement des régates et du championnat de l'Amicale des Pinasseyres

<b>1 DOCUMENTS DE REFERENCES</b> .....	<b>3</b>
<b>2 INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>3 ORGANISATION DU CHAMPIONNAT</b> .....	<b>4</b>
3.1 CALENDRIER .....	4
3.2 NOMBRE DE REGATES.....	4
3.3 ALTERNANCE DES SITES DE REGATES .....	4
3.4 PERIODE DU CHAMPIONNAT.....	4
3.5 CONDITIONS METEOROLOGIQUES.....	4
3.6 DOSSARDS .....	4
3.7 REPORT.....	5
3.8 TEMPS DE COURSE.....	5
<b>4 REGLES DE COURSE EN PINASSE</b> .....	<b>5</b>
4.1 REGLES GENERALES .....	5
4.2 LIGNE DE DEPART .....	5
<b>5 PROCEDURE DE DEPART</b> .....	<b>6</b>
5.1 PRE-DEPART .....	6
5.2 DEHALAGE PENDANT LA PROCEDURE DE PRE-DEPART .....	6
5.3 DEPART .....	6
5.4 FRANCHISSEMENT DE LIGNE AVANT LE SIGNAL DE DEPART .....	6
5.5 REPARATION OCS.....	7
5.6 FERMETURE DE LA LIGNE .....	7
5.7 REPARATION D'UNE FAUTE .....	7
5.8 NOMBRE D'EQUIPIERS .....	7
5.9 NAVIGATION EN FAUSSE PANNE.....	7
5.10 UTILISATION DES AVIRONS.....	7
5.11 TANGON(S).....	8
5.12 APPAREILS ELECTRONIQUES .....	8
5.13 TENIR L'ECOUTE ET L'AMURE A BOUT DE BRAS .....	8
5.14 POSITION DE RAPPEL.....	8
5.15 FRANCHISSEMENT D'OBSTACLES .....	8
5.16 MATERIEL DE SECURITE .....	8
5.17 RECLAMATIONS .....	8
5.18 INSTRUCTIONS DES RECLAMATIONS .....	9
5.19 REGLE DE CONFORMITE A LA JAUGE .....	9
5.20 REGATE DES MAIRES.....	10
<b>6 SYSTEME DE POINTS</b> .....	<b>10</b>
6.1 DEFINITIONS .....	10
6.2 GRILLE DE POINTS.....	12
6.3 PENALITES DE CONCILIATION.....	12
6.4 RETRAIT DES PLUS MAUVAIS SCORES .....	13
6.5 CLASSEMENT, DEPARTAGE DES EX AEQUO.....	13
6.6 FICHE DE POINTAGE DU COMITE DE COURSE.....	13
6.7 RATTACHEMENT A UNE COMMUNE, A UN PROPRIETAIRE ET A UN CONSTRUCTEUR .....	13
6.8 TABLEAU DE RESULTATS DES REGATES.....	13
6.9 TABLEAU HISTORIQUE DES RESULTATS DES REGATES.....	13
6.10 PUBLICATION DES CLASSEMENTS .....	13



### 1 Documents de références

- ✓ Statuts de l'amicale des Pinasseysres
- ✓ Règlement intérieur de l'Amicale des Pinasseysres
- ✓ Jauge des pinasses à voile du Bassin d'Arcachon
- ✓ Règles de Course à la Voile (RCV) de la Fédération Française de Voile
- ✓ Instructions de course
- ✓ Tableau de résultats des régates des pinasses à voile

### 2 Introduction

L'Amicale des Pinasseysres organise chaque année un championnat, composé d'une série de régates de pinasses à voile.

La pinasse ayant cumulé le moins de points, est déclarée vainqueur du « Championnat de l'Amicale des Pinasseysres ».

Ce document expose les règles d'organisation du championnat, les règles de course et le système de points de cette compétition.

Seul le Conseil de l'Amicale des Pinasseysres est habilité à voter la modification du présent document et en exercer les prérogatives qui en découlent :

- accepter ou non la participation d'une pinasse au championnat,
- accorder ou non la conformité à la « Jauge » à une pinasse,
- appliquer ou non des pénalités de « Jauge » à une pinasse,
- accorder ou non des dérogations à la « Jauge » à une pinasse.

#### Rappel du système de vote

Toutes les décisions relatives au présent document sont votées par le Conseil selon les modalités fixées. (CF. Statuts et RI de l'Amicale des Pinasseysres.)

#### Responsable du Règlement des régates

Le responsable du présent document est membre du Comité Technique. (CF. Statuts et RI de l'Amicale des Pinasseysres.)

#### Sa mission comprend :

- la collecte des fiches de pointages auprès des comités de course,
- le calcul du classement,
- la publication du classement,
- le développement et amélioration du présent règlement à soumettre au Conseil qui statue.



### 3 Organisation du championnat

#### 3.1 Calendrier

Le calendrier des régates est établi par L'Amicale des Pinasseyres en collaboration avec les Clubs de voile du Bassin d'Arcachon affiliés FFV et leur comité de course, les représentants des pinasses (communales, associatives ou privées), et les 10 communes du Bassin d'Arcachon (Arcachon, La Teste de Buch, Gujan-Mestras, Le Teich, Biganos, Audenge, Lanton, Andernos, Arès, Lège Cap-Ferret) auxquelles sont rattachées les régates et potentiellement les festivités associées aux régates.

#### 3.2 Nombre de régates

L'Amicale des Pinasseyres organise au minimum 7 régates par championnat (hors régate des Maires).

#### 3.3 Alternance des sites de régates

Compte tenu des contraintes de marées et du nombre limité de régates, certaines communes ne pourront pas organiser leur régate chaque année et le feront en alternance avec d'autres. C'est actuellement le cas pour les communes de Lanton, d'Audenge, de Biganos et du Teich.

#### 3.4 Période du championnat

Le championnat se déroule de Mai à Septembre. Aucune régate ne peut être organisée en dehors de cette période, y compris la régate des Maires.

#### 3.5 Conditions météorologiques

Lorsque les prévisions météorologiques publiées jusque 24 heures avant l'heure du signal d'avertissement prévue dans l'annexe aux Instructions de Course sont incompatibles avec une régate de pinasse à voile, à savoir vent nul ou vent établi supérieur ou égal à 20 nœuds, le Comité de course peut décider d'annuler une régate sans déplacement sur zone de la régate (abréviation SUP dans le système de points) ou de l'annuler sur zone de la régate avant ou après le départ de la régate (abréviation ANN dans le système de points).

L'annulation de la régate est automatique en cas de publication d'un Bulletin Météorologique Spécial (BMS) sur la zone de régate.

#### 3.6 Dossards

Selon la nature de la régate et dans le but de mieux identifier les concurrents, il pourra être demandé aux barreaux de chaque pinasse de porter un dossard fourni par l'Association.



### 3.7 Report

Une régata ne peut être reportée que sur décision du Conseil, et sous réserve que la régata reportée se déroule pendant la période d'ouverture du Championnat.

En cas de report, elle est prise en compte dans le Championnat.

### 3.8 Temps de course

**Les organisateurs de régates sont tenus de concevoir des parcours permettant un temps de course pour le 1<sup>er</sup> arrivé d'au moins 1 heure** à l'exception de la régata des Maires qui pourra être plus courte.

D'autres part, et sauf mention contraire prévue dans les Instructions de Course, **la ligne d'arrivée sera fermée après un délai de 20 minutes par heure de course** entamée, après l'arrivée du 1<sup>er</sup>. Les retardataires seront considérés DNF pour l'application des points.

Exemples :

Temps de course du 1<sup>er</sup> : 1 heure, fermeture de la ligne 20' après le 1<sup>er</sup>

Temps de course du 1<sup>er</sup> : 1 heure 1' à 2 heures 00, fermeture de la ligne  $2*20'=40'$  après le 1<sup>er</sup>

et ainsi de suite

## 4 Règles de course en pinasse

### 4.1 Règles générales

Toutes les régates de pinasses à voile du Championnat et la régata des Maires sont régies par les Règles de Course à la Voile (RCV) de la Fédération Française de Voile en vigueur, auxquelles s'ajoutent les règles du présent « Règlement des régates ». En cas de contradiction entre une règle RCV et une règle du présent règlement, c'est la règle du présent document chapitre « Règles de course en pinasse » qui prévaut.

### 4.2 Ligne de départ

Le Comité de course oriente la ligne de départ afin que celui-ci se fasse au plus près de l'allure vent arrière.



## 5 Procédure de départ

### 5.1 Pré-départ

Dans les 5 minutes à compter du Signal d'Avertissement et jusqu'au départ, les pinasses sont voile affalées. Elles peuvent se maintenir en position au moyen de leur mouillage et/ou se maintenir, se déplacer, se positionner en vue du départ, uniquement au moyen de leurs avirons.

La ligne de mouillage peut être amarrée à n'importe quelle partie de la pinasse (de l'étrave à la poupe).

Tout maintien à un élément extérieur (tel que corps-mort, pignot, balise, autre embarcation) ou déplacement à la voile est formellement interdit.

### 5.2 Déhalage pendant la procédure de pré-départ

Les pinasses à l'aviron ou au mouillage sont peu manœuvrantes pendant le pré départ, aussi en cas de contact entre pinasses, il leur est seulement permis de s'écarter l'une de l'autre latéralement. Tout déhalage longitudinal (vers l'arrière ou l'avant de la pinasse adverse) est interdit.

### 5.3 Départ

La procédure de départ se déroule comme suit :

- Pavillon orange = Début de la procédure dans les 5 min à suivre
- Pavillon Amicale = 5min avant le départ (avec signal sonore et vhf si possible)
- Pavillon P = 4min avant le départ (avec signal sonore et vhf si possible)
- Pavillon P affalé = 1 min avant le départ (avec signal sonore et vhf si possible)
- Pavillon Amicale affalé = départ (avec signal sonore et vhf si possible)

La procédure de départ doit être détaillée dans l'annexe aux Instructions de course.

C'est seulement au signal de départ que les pinasses peuvent hisser leur voile. En cas de hissage prématuré, le comité de course et lui seul peut réclamer contre la pinasse fautive par un rappel individuel. La réparation pour un hissage prématuré s'exécute selon le chapitre «Réparation OCS ». Si la pinasse ne répare pas elle écope du score OCS.

### 5.4 Franchissement de ligne avant le signal de départ

En cas de franchissement de la ligne avant le signal de départ, le comité de course et lui seul peut réclamer contre la pinasse fautive par un rappel individuel. La réparation pour franchissement de la ligne avant le signal de départ s'exécute selon le chapitre «Réparation OCS ». Si la pinasse ne répare pas elle écope du score OCS.



### 5.5 Réparation OCS

La réparation après un rappel individuel s'effectue en amenant sa voile vergue sur la toste aussitôt que possible, en laissant passer tous les concurrents avant de repartir sous voile. Cependant, si une ou plusieurs pinasses ne parviennent pas à dépasser la position de la pinasse OCS, celle-ci peut, sans gêner les concurrents, revenir en direction de la ligne de départ et descendre la flotte jusqu'au niveau du dernier retardataire au moyen de ses 2 avirons et ensuite repartir. La pinasse OCS est autorisée à repartir sous voile au-delà d'un délai de 4 minutes après le signal de départ de la régata, quelle que soit la position des retardataires.

### 5.6 Fermeture de la ligne

La ligne de départ est fermée au-delà d'un délai de 10 minutes après le signal de départ. Une pinasse n'ayant pas franchi la ligne dans ce délai écope du score DNS (Do Not Start) dans le système de points.

### 5.7 Réparation d'une faute

La réparation autre que celle décrite en cas d'OCS, consiste, avant la prochaine marque de parcours et sans occasionner de gêne au reste de la flotte, à affaler complètement vergue et voile sur la toste et à effectuer une rotation de 360° au moyen **d'un seul aviron**, avant de pouvoir à nouveau hisser la voile et reprendre sa route sur la même amure.

### 5.8 Nombre d'équipiers

En régata, un équipage doit être composé de 4 personnes au minimum et 8 au maximum.

### 5.9 Navigation en fausse panne

Elle est autorisée, y compris la possibilité d'inverser amure et écoute, c'est-à-dire de positionner le point d'amure en arrière du mât et le point d'écoute en avant du mât.

### 5.10 Utilisation des avirons

Ils s'utilisent uniquement vergue sur toste et dans les cas suivants :

- 1- Avant le départ, pour se mouvoir : **2 avirons**
- 2- Après le départ, pour réparer un rappel individuel (OCS): **2 avirons**
- 3- Après le départ, pour rattraper un manque à virer ou une prise à contre ou une exécuter une réparation autre qu'un OCS : **1 aviron**

Il est interdit de s'en servir pour déborder une voile, ou se mouvoir pendant une régata.



### 5.11 Tangon(s)

Chaque pinasse peut avoir à son bord 2 tangons de longueurs différentes, adaptés à la taille de la voile (voile pleine ou avec 1 ou 2 ris ou plus), et respectant chacun la longueur maximale autorisée par la jauge. Il est interdit de les utiliser simultanément.

Un tangon peut être équipé d'un ou plusieurs bouts pour le maintenir en place en navigation (hale-bas par exemple).

### 5.12 Appareils électroniques

Autorisés à condition de ne pas être fixés à la pinasse.

### 5.13 Tenir l'écoute et l'amure à bout de bras

Il est autorisé de tenir l'écoute et/ou l'amure à bout de bras sans que l'écoute et/ou l'amure ne soient fixées à la pinasse. (tangons et avirons interdit)

### 5.14 Position de rappel

Le rappel se fait en position assis, avec les jambes à l'intérieur du périmètre extérieur du plat-bord. La position debout sur le plat-bord est interdite. Le « pumping corporel » est interdit. L'utilisation de tous types de sangles de rappel est interdite. A l'exception de l'écoute et de la drisse de mat.

### 5.15 Franchissement d'obstacles

Pour franchir un obstacle (haut-fond, objet flottant), il est autorisé de retirer complètement dérive et safran afin de permettre le franchissement de l'obstacle. Dans le cas d'un haut-fond, il est autorisé qu'un ou plusieurs équipiers débarquent afin de faire passer la pinasse sur le haut-fond.

### 5.16 Matériel de sécurité

Les bateaux devront avoir à bord pendant les épreuves tout le matériel obligatoire requis par la réglementation officielle concernant la zone dans laquelle se déroule l'épreuve, plus une VHF chargée.

Le port du gilet de sauvetage individuel (flottabilité  $\geq 50N$ ) est obligatoire à chaque régate quelles que soient les conditions météorologiques.

### 5.17 Réclamations

Sur l'eau, il faut héler « Protest » et arborer le « pavillon rouge » et signaler sa réclamation au Comité de course lors du franchissement de la ligne.

Dans le délai de deux heures après la fermeture de la ligne, il faut confirmer par écrit sa réclamation auprès du Comité de course.

Les réclamations ne peuvent concerner que les RCV et les « Règles de course en pinasse » du présent règlement, à l'exclusion des règles de la « Jauge pinasse à voile ».



### 5.18 Instructions des réclamations

Les réclamations sont instruites par un Jury conformément aux RCV.

Pour une réclamation relative aux «Règles de course en pinasse » du présent règlement, le Jury a la possibilité de se faire assister par un assesseur choisi au sein du Conseil et non impliqué dans l'affaire jugée.

### 5.19 Règle de Conformité à la jauge

Afin de rendre le championnat le plus équitable possible entre des pinasses de conceptions et d'âges différents, l'Amicale des Pinasseyres a défini une «Règle de Conformité à la jauge», à laquelle chaque pinasse doit se conformer, pour prétendre participer au championnat. Cette règle s'appuie sur le document « Jauge des pinasses à voile du Bassin d'Arcachon »

Le Conseil est libre de ne pas accepter une pinasse non conforme à la jauge, à participer au championnat ou à une régates donnée, faisant valoir les points de non-conformité.

Une pinasse ainsi non admise à une régates donnée se voit attribuer le score DNC (do not compete) dans le système de points.

Néanmoins, lorsqu'une pinasse est non conforme à la jauge, le Conseil peut à tout moment :

- Accepter sa participation au championnat ou à une régates, en contrepartie d'une pénalité de jauge, particulièrement en cas de non-conformité qui pourraient procurer un avantage en termes de performance ou qui serait susceptible de dénaturer la Pinasse dans son architecture, ses matériaux ou son esthétique. A l'appréciation du Conseil, la pénalité de jauge peut prendre la forme soit d'une pénalité de un à plusieurs points à ajouter au nombre de points que la pinasse obtient à chaque régates courue concernée (abréviation COU dans le système de points) ou d'une mise en demeure de se mettre en conformité dès la régates suivante.
- Lui accorder une dérogation, c'est-à-dire lui permettre de participer au championnat ou à une régates, sans pénalité de jauge, considérant que la non-conformité ne lui procure pas d'avantage en terme de performance, particulièrement lorsqu'il s'agit de réparations, de renforts ou d'autres modifications rendues indispensables à l'intégrité de l'embarcation et à la sécurité de la navigation. C'est principalement le cas des pinasses les plus anciennes ou les plus dégradées.

Le Conseil tient à jour un document intitulé « Conformité des pinasses » qui mentionne pour chaque pinasse son état de conformité à la jauge et le cas échéant ses pénalités et/ou ses dérogations de jauge.

Ce document est modifiable à tout moment, y compris en cours de championnat, sur décision du Conseil, et au gré des modifications apportées aux pinasses.



### 5.20 Régate des Maires

La régata des Maires est une régata qui ne compte pas dans le calcul des points du championnat.

Elle se déroule entre les pinasses municipales et les pinasses associatives et impose d'embarquer à son bord, le/la Maire d'une commune du Bassin d'Arcachon.

Pour être classée, une pinasse doit embarquer à son bord un/une Maire.

Sur demande officielle au moins trois mois avant la régata des Maires une dérogation pour motif impérieux pourra être voté par le conseil afin qu'un/une Maire se fasse représenter par un membre de son équipe municipale.

Une pinasse qui n'aurait pas de Maire à bord ou une pinasse privée est cependant autorisée à régater, mais ne sera pas classée.

## 6 Système de points

### 6.1 Définitions

#### 6.1.1 Inscrite au championnat

Pour être inscrite, participer et être classée au championnat de l'Amicale des pinasseyres, une pinasse doit avoir payé sa cotisation annuelle à l'Amicale des Pinasseyres et être conforme à la jauge ou en cas de non-conformité, bénéficier d'une dérogation ou supporter une pénalité de jauge.

#### 6.1.2 Inscrite à une régata

Pinasse inscrite à une régata auprès du comité de course, ayant fourni la liste complète de ses équipiers embarqués au nombre de 4 minimum et de 8 maximum et tous licenciés FFV, et tous présents sur site.

#### 6.1.3 Nombre d'inscrits

Nombre de pinasses inscrites à une régata donnée.

#### 6.1.4 Nombre de partants

Nombre de pinasses inscrites à une régata, déduction faite du nombre de pinasses n'ayant pas pris le départ (abréviation DNS dans le système de points).



### 6.1.5 Statut de régates

Régate Courue (abréviation COU dans le système de points) : Régate s'étant déroulée normalement et faisant l'objet d'un classement.

Régate Annulée (abréviation ANN dans le système de points) : Par décision exclusive du Comité de course prise sur zone, une régata peut être annulée avant ou après le signal de départ (Exemples: Une régata annulée faute de vent au départ ou neutralisée pendant la régata alors que le vent est tombé).

Régata Supprimée (abréviation SUP dans le système de points) : Par décision exclusive du Comité de course prise sans déplacement des concurrents sur zone, une régata peut être supprimée (Exemple : Une régata supprimée car les prévisions météo ne permettront pas le déroulement de la régata : vent nul, vent  $\geq 20$ nds, BMS...).

Seules les régates Courues (COU) et Annulées (ANN) sont comptabilisées dans le calcul du nombre de régates retenu pour l'application d'un retrait pour 4 régates.

### 6.1.6 Abréviations de score

Seules les abréviations de scores ci-dessous peuvent être utilisées par le Comité de Course et devront être utilisées dans le tableau de classement :

CCN : Conciliation (Cf. Pénalités de course)

DNA : Inscrit à la régata mais absent limité à 1 régata par saison

DNC (Do Not Compete) : Non inscrit à la régata

DNF (Do Not Finish) : N'accomplit pas le parcours ou dans le temps imparti

DNS (Do Not Start) : Inscrit et présent sur zone mais ne prends pas le départ

DSQ1 (Disqualified) : Disqualification retirable (la 1<sup>ère</sup> par saison en l'absence d'OCS1)

DSQ (Disqualified) : Disqualification non retirable

OCS1 : Départ ou hissage prématuré sans avoir réparé retirable (la 1<sup>ère</sup> par saison en l'absence de DSQ1)

OCS : Départ ou hissage prématuré sans avoir réparé non retirable

RET : A pris le départ puis a abandonné (avarie, blessure, ou autre évènement)

Note concernant DSQ1 et OSC1 : la première disqualification ou faute au départ du championnat est notée DSQ1 ou OSC1 et pourra être sortie dans le classement final. Il ne peut y avoir qu'un seul DSQ1 ou OSC1 par saison. En aucun cas une pinasse ne peut bénéficier dans une saison d'un DSQ1 et d'un OSC1.



## 6.2 Grille de points

Le nombre de points qu'une pinasse obtient à une régata (son score) est fonction du statut de la régata puis de son classement définitif (après instruction des réclamations et appels éventuels).

Pour les régates courues, au score obtenu à une régata est ajouté pour chaque pinasse, si elle est concernée, le point de pénalité de jauge (abréviation P1) inscrit dans le document « Conformité des pinasses ».

Statut de la régata	Nombre de points (hors pénalité de jauge)
Régata Courue (COU)	
Pinasse classée et non RET/DNF/DNS/DNA/DSQ/DSQ1/OCS/DNC/CCN	1 <sup>er</sup> : 1 point 2 <sup>ème</sup> : 2 points 3 <sup>ème</sup> : 3 points et ainsi de suite (nombre de points = rang à l'arrivée)
Pinasse RET	Nb partants + 1 point
Pinasse DNF	Nb partants + 2 points
Pinasse DNS	Nb partants + 2 points
Pinasse DNA	Nb partants + 2 points
Pinasse DSQ ou DSQ1	Nb partants + 2 points
Pinasse OCS ou OCS1	Nb partants + 2 points
Pinasse DNC	Nb partants + 3 points
Pinasse CCN	Rang à l'arrivée + Nb partant X 30%
Régata Annulée (ANN)	
Pinasse inscrite à la régata et présente sur zone avec équipage complet	0 point
Pinasse inscrite à la régata mais absente ou non inscrite à la régata	Nb d'inscrits + 3 points
Régata Supprimée (SUP)	
Pinasse inscrite au championnat	0 point

## 6.3 Pénalités de conciliation

Pour les pinasses CCN (en procédure de conciliation) :

Ajout au nombre de points de son classement (avant éventuelle pénalité de jauge) d'une pénalité en points de 30% du nombre de partants arrondi à l'entier supérieur sans dépasser le nombre de points applicables en cas de DNF.

Exemple : Une pinasse réclamée passe la ligne d'arrivée en 3<sup>ème</sup> position pour 20 partantes. Sans conciliation, un jugement pourrait la disqualifier (y compris d'ailleurs le réclamant), elle recevrait alors 20+2=22 points. Avec une conciliation conclue, la pinasse conserve son rang à l'arrivée mais écope d'une pénalité de 6 points en sus de son rang à l'arrivée soit 3+6=9 points.



## Règlement des régates et du championnat de l'Amicale des Pinasseysres

### 6.4 Retrait des plus mauvais scores

Pour calculer les classements intermédiaires ou le classement final, chaque pinasse se voit retirer ses plus mauvais scores (à l'exception de DSQ) parmi les régates Courues et/ou les régates Annulées, dans la limite de 1 retrait pour 4 régates, soit :

- 1 retrait pour 4 régates
- 2 retraits pour 8 régates et ainsi de suite

### 6.5 Classement, départage des ex aequo

Le classement du 1<sup>er</sup> au dernier est obtenu dans l'ordre croissant des scores cumulés de chaque régate conformément au système de points.

En cas d'égalité de scores à un classement intermédiaire ou au classement final, il ne doit pas rester de pinasses ex aequo. Le départage des ex aequo se fait ainsi :

- Meilleur classement à la dernière régate Courue,
- Meilleur classement à l'avant dernière régate Courue,
- et ainsi de suite en remontant dans l'historique des régates Courues

### 6.6 Fiche de pointage du comité de course

La Fiche de pointage du Comité de Course, devra être collectée et classée dans les archives de l'Amicale en guise de justifications des classements.

### 6.7 Rattachement à une commune, à un propriétaire et à un constructeur

Afin d'établir des classements annexes par Commune et par Constructeur, chaque pinasse sera rattachée à une commune et à son constructeur d'origine.

#### 6.7.1 Changement de nom des pinasses

Les changements de nom sont autorisés, cependant une pinasse devra conserver un même nom de la 1<sup>ère</sup> à la dernière régate d'un championnat. Pour la tenue du tableau des résultats historiques des régates, chaque pinasse est identifiée en tant que telle par un numéro de coque chronologique et alphabétique depuis 1942 (année de construction de la pinasse Souvenir/Pays du sourire). Ce tableau tentera de mémoriser les noms successifs de chaque pinasse.

### 6.8 Tableau de résultats des régates

L'Amicale tient à jour, et publie dans les meilleurs délais après chaque régate, un tableau de Classement intermédiaire et à l'issue du championnat un tableau de Classement final.

### 6.9 Tableau historique des résultats des régates

L'Amicale tient à jour, à l'issue de chaque championnat, le tableau Historique des championnats. De même, il tient à jour le tableau Historique des régates des Maires.

### 6.10 Publication des classements

Seul le classement effectué par l'Amicale des pinasseysres fait foi.



## Règlement des régates et du championnat de l'Amicale des Pinasseyres

Au Teich, le 03/05/2025

Jean-Charles MEISTERTZHEIM

Président

Fabrice GELIBERT

Vice-Président et Responsable Jauge

Charlotte DARRIBAT

Trésorier

Pascal CHAPOULAUD

Secrétaire

Lionel ROY

Responsable des règles de régates et du championnat

### Tableau de suivi des évolutions du document :

Version : Identifie la version du document.

Objet : Identifie la ou les évolutions apportées à la version précédente.

Date d'approbation : Date d'approbation du document par le conseil de l'Amicale des Pinasseyres.

Version	Objet	Date d'approbation
V01	Création	3 mai 2025